



La Jeunesse Au Plein Air est une association laïque et solidaire luttant pour le droit aux vacances pour tous les enfants. Notre campagne de solidarité finance également des classes découvertes et formations BAFA/BAFD.

La campagne 2022 de Haute-Garonne en quelques chiffres:

- * 123 enfants ont bénéficié d'une bourse séjour vacances financée par des fonds de la campagne (dont 10 aides BAFA).
- * 485 jeunes ont pu partir en vacances grâce aux bourses Action Vacances en partenariat avec le Conseil départemental 31.
- * 152 élèves sont partis en classes de découvertes grâce au dispositif JPA/ANCV

Les associations confédérées à la

JPA 31

Associations laïques et solidaires

Aroeven

6 rue de Plaisance, 31000 Toulouse
05 61 53 54 12 ; ✉ : aroeven.toulouse@aroeven.fr



Éclaireurs Eclaireurs de France Midi-Pyrénées

3 Place de Tél Aviv, 31100 Toulouse
05 63 47 51 45 ; ✉ : midi-pyrenees@eedf.asso.fr



Fedevasion (ACLEF-CMB)

108 Route d'Espagne, 31100 Toulouse
05 61 25 56 06 ; ✉ : fedevasion@wanadoo.fr



Francas de Haute-Garonne

4 rue Théron de Montaugè—31200 Toulouse
05 62 71 67 20 ✉ francas31@francasoccitanie.org



LECGS (Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud)

7 Rue Paul Mesplé, 31100 Toulouse
05 62 87 43 43 ✉ :

charlotte.sangouard@lecgcs.org



Léo Lagrange Sud Ouest

4 bis Rue Paul Mesplé, 31100 Toulouse
05 34 60 87 00 ✉ ; laure.arnold@leolagrange.org



Ligue de l'Enseignement-Vacances pour tous

43 Chemin de la Garonne, 31200 Toulouse
05 62 27 91 27 ; ✉ : vacances@vpt31.net



CEMEA Occitanie Antenne de Toulouse

La Plateforme TCS BP 43716—Cheminement Louis AURIACOMBE;- 31037 Toulouse Cedex 1
06 73 16 96 38 ; ✉ : toulouse@cemeaoccitanie.org



Fédération des Foyers ruraux

7 rue du Pré Tolosan
31320 Auzeville Tolosanne ; ☎ ; ✉ :
05 61 73 48 48 ; benjamin.sauvage@mouvement-rural.org



MJC

153, CHEMIN DE LA SALADE-PONSON
31400 TOULOUSE
05 62 26 38 37 ✉ federationmjc31@gmail.com



Aides au départ en vacances, formations, supports pédagogiques

Comité départemental JPA 31
Cité de l'Alliance Educative-Galia
4 cheminement Jean-François LESUEUR
31100 TOULOUSE
Secrétariat/Comptabilité/Services civiques
Téléphone : 05 67 22 83 34
E-Mail : jpa31@jpa.asso.fr

Site : <https://jpa.asso.fr/etablissements/jpa-31-toulouse/>



Nos aides

Deux Types de bourses :

-Bourse Action

Vacances : pour les familles dont le QF est compris entre 0 € et 800 €.

-Aides JPA : pour les familles dont le QF est compris entre 801 € et 1200 €



Ces aides concernent les **colonies de vacances**, les **centres de loisirs avec nuitées**, les **mini-camps** et les **camps de scoutisme**. Elles ne concernent pas les **classes de découvertes**, les **voyages scolaires** ou les séjours spécifiques : **séjour sportif** ou **linguistique** (hors séjours organisés par les organisations confédérées de la JPA), les **séjours organisés entre copains** sans organisateur personne morale, les **séjours organisés par une ou plusieurs familles**.

Critères d'attribution

Le coût du séjour ne doit pas dépasser 100 € **par jour** pour les vacances d'hiver et 80 € pour les autres saisons.

L'enfant doit avoir entre 3 et 18 ans (non révolus). Il doit être domicilié et scolarisé en Haute-Garonne (sauf dérogation du Rectorat)

Le montant est limité à 10 jours maximum par an pour les **Aides JPA** ; 18 jours maximum par an pour les **bourses Action Vacances**.

Le séjour doit être organisé par l'un des organismes confédérés à la JPA (voir dos dépliant). Il doit au minimum durer **5 jours et 4 nuitées** (1 nuit et 2 jours pour les enfants de moins de 6 ans).

La famille doit verser une participation minimale de 4 € par jour. Les demandes s'effectuent au minimum **2 semaines avant le début du séjour**

Évaluation des projets JPA :

Afin de faire bénéficier les familles de bourses, les organisateurs de séjours devront inscrire leurs séjours dans l'un des 4 projets JPA : « partir avec un(e) copain, copine qui n'est jamais parti(e) », « aide à la formation BAFA », « la mixité sociale » et « permettre à des jeunes de partir en milieu rural ».



Procédure

Pièces à fournir :

- Le formulaire **correspondant** dûment rempli : formulaire « **demande d'aide JPA** » pour l' Aide JPA ou formulaire de « **Demande de bourse Action Vacances** » (AV) pour la bourse AV !
- Un certificat de scolarité de l'année en cours..
- Un avis d'imposition ou une attestation CAF
- Le QF pris en compte par la JPA est différent de celui de la CAF. Calcul : _

Revenu fiscal de référence/12 nombre de parts

(Le nombre de parts et le revenu fiscal de référence figurent sur

l'avis d'imposition de l'année en cours)

Par exemple : pour une famille avec un revenu fiscal de référence de 12 000 € et un nombre de parts égal à 3

Le QF aide JPA = $12\ 000/12/3 = 333$



Nos partenaires



santé
famille
retraite
services

